



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les travaux de rénovation énergétique dans le collectif (TRECO)

Type d'opportunité : nouvelle enquête

Périodicité : ponctuelle ou pluriannuelle

Demandeurs : Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire.

Au cours de sa réunion du 20 novembre 2019, la commission **Environnement et développement durable** a examiné le projet d'enquête sur les travaux de rénovation énergétique dans le collectif (TRECO).

Le SDES est à l'origine de la demande.

L'enquête TRECO porte sur les travaux de rénovation énergétique dans le collectif, à la fois dans les appartements et pour les parties communes des bâtiments d'habitation. Elle vise à collecter des informations sur les travaux de rénovation permettant d'améliorer la performance énergétique des immeubles d'habitation, à travers les travaux effectués aux différents niveaux par les différents acteurs (occupants, propriétaires-bailleurs, copropriété).

Elle contribuera à appréhender l'impact, sur le terrain, des politiques nationales et locales d'encouragement à la rénovation énergétique des logements. L'enquête TRECO permettra de quantifier et qualifier les rénovations énergétiques réalisées sur les logements collectifs en France métropolitaine sur une période donnée.

La connaissance de la rénovation énergétique des logements du parc collectif requiert l'interrogation de plusieurs interlocuteurs différents pour chaque logement étudié (occupants et/ou propriétaires bailleurs, syndic ou syndicat de copropriétaires). Les cibles de l'enquête sont donc multiples et visent à caractériser le processus de rénovation énergétique dans son ensemble. L'unité statistique sondée sera ainsi d'une part le logement et le ménage occupant et d'autre part la copropriété et le syndic associé.

L'enquête couvrira de façon principale la France métropolitaine (y compris la Corse), en cherchant à intégrer les DOM. Les enjeux ultra-marins, en matière de rénovation énergétique, sont très différents de ceux de la Métropole.

Le SDES et l'Ademe contribuent à la réalisation de cette opération. La répartition exacte de leurs contributions respectives, et en particulier le partage de la maîtrise d'ouvrage, sera précisée en des budgets et des ETP mobilisables sur l'opération. La maîtrise d'œuvre de l'enquête sera assurée par un (ou un groupement de) prestataire(s) externe(s) recrutés par appel d'offres. La prestation devra couvrir les deux aspects suivants : passage d'un questionnaire en ligne auprès des échantillons (occupants, propriétaires bailleurs, syndics, syndicats de copropriétaires, analyse et traitement « technique » croisé des données pour identifier, entre autres, la performance énergétique des travaux effectués. La collecte des données est prévue pour 2021.

Le comité des utilisateurs associera notamment la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP), la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), le Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD), l'ANAH, le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), le CEREN, des représentants des filières industrielles de l'énergie et des fédérations des artisans du bâtiment, des économistes et des sociologues de l'énergie, ainsi que des associations de consommateurs (INC, CLCV, UFC Que Choisir...). Le comité de pilotage (COFIL) sera composé de membres représentant le SDES, l'Ademe, l'Insee, la DHUP, la DGEC, le Gie des Cerc et l'ANAH.

Les organismes qui utilisent les données issues de TRECO sont nombreux et variés. L'enquête permettant d'approcher l'activité de la rénovation énergétique en France, elle servira directement les organismes/structures comme la DHUP, la DGEC, l'Ademe, le CSTB, l'ANAH, le SDES, les Cellules économiques et régionales de la construction (Cerc) et leur GIE, etc. dans le cadre de leurs missions d'évaluation de politiques publiques.

De plus, et de par la nature des données collectées, l'enquête TRECO sert également aux acteurs de terrain du secteur de la rénovation. Cela leur permet de mieux appréhender les dynamiques à l'œuvre (qu'elles soient d'ordre sociologique, économique ou technique) et d'identifier des pistes pour massifier la rénovation énergétique. Ainsi, TRECO alimente directement les réflexions des points rénovation info service (PRIS), des fédérations d'artisans (CAPEB, FFB), de énergéticiens, des grandes surfaces de bricolage, des bureaux d'études, des chercheurs, etc.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à ce projet d'enquête dans son ensemble. L'opportunité est accordée pour deux ans, c'est-à-dire sur l'année 2021 et 2022.